



Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Commune de VÉNÉJAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2023 à 17 h 30

L'an deux mil vingt-trois et le vingt avril à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard ESTELLE.

Présents : Yves Blanc, Felix Bouyer, Camille Caubert, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Sylvie Étroit, Christine Fabrègues, Beatrice Loison, Bernard Pépin, Florian Poudevigne et Carole Vialle

Absents avec procuration : Catherine Dalibert à Gérard Estelle, Thierry Loison à Alain Clerc, Elora Chiousse à Florian Poudevigne

Absents :

Secrétaire de Séance : Béatrice Loison

Demande d'ajout de deux points :

- Demande de subvention pour la création de jardins familiaux, auprès du Département et le Fonds Leader.
- Demande de subvention DETR 2023 Cheminement doux Passadouïre.

Points ajoutés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2023

- 1. Démission d'un conseiller municipal, modification du tableau du conseil municipal**

Rapporteur : Gérard Estelle

- 2. Demande de contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard-Rhodanien dans le cadre du fonds de concours 2023**

Rapporteur : Béatrice Loison

- 3. Cession de parcelle communale**

Rapporteur : Gérard Estelle

- 4. Approbation du rapport d'activité 2021 de l'Agglomération du Gard Rhodanien**

Rapporteur : Béatrice Loison

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2023 à l'unanimité.

- 1. Démission d'un conseiller municipal, modification du tableau du conseil municipal**

Gérard Estelle, Maire, explique les raisons de cette modification.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-1, L 2122-10 et suivants,
Vu la démission de la 5ème Conseillère Municipale, Stéphanie THOUMIEUX, de ses fonctions de Conseiller municipal en date du 3 avril 2023,

Vu la démission du candidat suivant de la liste, Stéphanie FARGIER, de ses fonctions de Conseiller municipal en date du 11 avril 2023,

Vu la démission du candidat suivant de la liste, Nicolas BOUDINAUD, de ses fonctions de Conseiller municipal en date du 14 avril 2023,

Considérant que l'article L. 2121-1 précité prévoit que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil municipal, après le maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux. Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste,

Le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et âges des conseillers, la date et le lieu de leur élection et le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus. D'autres mentions telles que la profession, l'adresse et la nationalité (concernant notamment les conseillers municipaux ressortissant des Etats membres de l'Union européenne) peuvent figurer sur le tableau, ainsi que des informations relatives à l'appartenance politique des élus et à la nature de leurs mandats et fonction électives (extrait de la circulaire du 3 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux).

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal,

Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus,

Et à égalité de voix, par priorité d'âge.

Considérant qu'il convient de remplacer Stéphanie THOUMIEUX, par un autre élu de la liste « POUR VENEJAN », au sein de la délégation « Solidarité/CCAS » dont elle avait la charge, et de la remplacer dans les commissions suivantes : Ressources humaines, commission de contrôle des élections, écoles, jeunesse, concertation, associations.

Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date de naissance
Maire	Monsieur	ESTELLE Gérard	24/06/1958
1 ^{er} Adjointe	Madame	LOISON Béatrice	31/01/1956
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur	POUDEVIGNE Florian	07/09/1977
3 ^{ème} Adjointe	Madame	DALIBERT Catherine	27/11/1954
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur	LOISON Thierry	29/04/1965
1 ^{ème} Conseiller Municipal	Monsieur	BOUYER Félix	30/06/1977
2 ^{ème} Conseillère Municipale	Madame	CHAUVET Bénédicte	02/05/1975
3 ^{ème} Conseiller Municipal	Monsieur	CLERC Alain	29/12/1958
4 ^{ème} Conseillère Municipale	Madame	CHIOUSSE Elora	18/06/1993
5 ^{ème} Conseiller Municipal	Monsieur	BLANC Yves	03/06/1958
6 ^{ème} Conseillère Municipale	Madame	FABRÈGUES Christine	07/09/1955
7 ^{ème} Conseiller Municipale	Monsieur	PÉPIN Bernard	16/12/1954
8 ^{ème} Conseillère Municipale	Madame	ÉTROIT Sylvie	07/05/1955
9 ^{ème} Conseillère Municipale	Madame	CAUBERT Camille	23/02/1993
10 ^{ème} Conseillère Municipale	Madame	VIALLE Carole	08/07/1962

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le tableau ci-dessus avec la désignation de Mme VIALLE Carole, 10^{ème} Conseillère Municipale à partir du 14 avril 2023 et le taux indemnitaire de 3,10 %.

2. Demande de contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard-Rhodanien dans le cadre du fonds de concours 2023

Après avoir entendu Mme Béatrice Loison, rapporteur, expliquer qu'une contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien peut être versée dans le cadre du fonds de concours 2023, portant sur

- Aménagement de stationnement centre village pour l'école
- Sécurisation école avec l'installation de visiophones et d'alarmes incendie PPMS
- Éclairage monument (changement par des LED)

Coût total des travaux : 30830,31 € HT soit 36 996,37 € TTC.

Montant du fonds de concours demandé 13 010 €, soit le montant maximal possible à savoir : 10 €/habitant sur l'investissement (population légale 2020 : 1301 habitants).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Décide** d'approuver la fiche de demande de fonds de concours 2023 et la fiche de demande d'attribution de fonds de concours ;
- ✓ **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Président de la Communauté d'Agglomération et à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.

3. Cession de parcelle communale

Le Maire explique qu'un administré souhaite acheter le terrain communal agricole :

- **La parcelle numéro A1042, contiguë à son terrain pour une surface totale d'environ 10a 05ca**

Considérant que la requête porte sur une zone agricole

Considérant que la superficie sera définie par le géomètre, les frais et taxes seront à la charge de l'acheteur,

Vu le prix de vente proposé à 600 €, cette somme a été acceptée par courrier par le futur acquéreur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide de proposer à la vente la parcelle communale citée ci-dessus au prix de 600 €.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document au vu de la réalisation de cette opération.**

4. Approbation du rapport d'activité 2021 de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Béatrice Loison, rapporteur, présente à l'assemblée le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

5. Demande de subvention pour la création de jardins familiaux, auprès du Département et le Fonds Leader

Mme Béatrice Loison, rapporteur, explique, que la collectivité demande des subventions dans le cadre du Fonds LEADER et au Département pour le projet des jardins familiaux tel que décrit dans la délibération 2022/037 du 29/06/2022.

Le coût estimé de l'opération étant de 27 500 € TTC a été inscrit au budget 2023 selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PROJET CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX				
DÉPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	ESTIMATION € HT	Financeurs	Taux	Montant
<i>Achats</i>		Financement		
<i>Matières et fournitures</i>	12 111,00 €	Fonds Leader	59%	13 851,00 €
<i>Pretation de services</i>	8 234,00 €	Département	20%	4 617,00 €
Imprévus	2 250,00 €	Autofinancement	20%	4 617,00 €
Ateliers CVAM	990,00 €	Loyers jardins	2%	500,00 €
TOTAL HT	23 585,00 €	TOTAL	100%	23 585,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ D'approuver la demande de subvention et le dépôt de dossier au titre des subventions Fonds LEADER et du Département ;
- ✓ De réaliser les travaux qui seront inscrits en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2023 ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 Cheminement doux Passadouïre

Mme Béatrice Loison, rappelle la nature du projet de travaux de sécurisation et cheminement doux qui a été présenté lors du conseil municipal du 25 janvier 2023 dans le cadre des amendes de polices et du fonds de mobilité d'un montant de 133 000 € HT

Plan de financement prévisionnel global

Plan de financement déplacements doux zone Passadouïre				
Dépenses		Recettes		%
Études	9 353,60 €	Detr	53 200,00 €	40,00%
Travaux	116 920,00 €	Amendes de police	13 000,00 €	9,77%
Imprévus	6 726,40 €	Fonds de mobilité	39 900,00 €	30,00%
		Autofinancement	26 900,00 €	20,23%
Total	133 000,00 €		133 000,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le coût prévisionnel du projet global pour un montant de 133 000 € HT et le plan de financement rectifié tel que présenté ci-dessus ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire à demander toutes subventions et signer toutes pièces se rapportant à ces demandes ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération les formalités nécessaires et signer les documents afférents et pièces à intervenir.

Questions diverses :

Béatrice Loison explique la modification apportée sur le budget de fonctionnement 2023

La séance est levée à 18 h 02

La Secrétaire de séance	Le Maire
	Gérard Estelle 

